

*Le Team Lévézou
organise*

1^{er} Concours de pêche au Quiver - Feeder

10 Juin 2012
lac de Pareloup (12 - Aveyron)

Venez vous mesurer à un géant !

1260 ha de superficie, 5^e plus grande retenue d'eau artificielle et la plus grande du sud de la France.
Un décor rêvé pour pratiquer la pêche au feeder !

Lieu : - Camping du Caussanel commune de Canet de Salars (Secteur A)
- Camping Beau Rivage commune de Salles Curan (Secteur B)

Horaire : Tirage au sort 7h00 - Début du concours 9h00 - Durée : 6h00

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.peche-feeder.com

Renseignements et inscription : Vincent 06 82 92 72 52



peche-feeder.com

10 juin 2012 concours Quiver Lac de Pareloup (12)

Programme mis à jour

Parcours :

- Camping du Caussanel commune de Canet de Salars (Secteur A)
- Camping Beau Rivage commune de Salles Curan (Secteur B)

Voir carte pages suivantes.

Les secteurs de pêche sont localisés dans des campings pour des raisons d'accèsibilité des berges. **Vous pouvez à compter de ce jour accéder à ces parcours et vous y entraîner à condition de signaler votre présence à l'accueil des campings, il en va de même pour les visiteurs et spectateurs.**

Accueil et tirage au sort : 7h00 au Camping du Caussanel à coté de l'accueil

Début du concours 9h00 - Durée : 6h00

15 h Fin du concours pesé puis remise de prix et podium à Salles-Curan dans le cadre de la foire Nautique.

Règlement :

Le règlement encadre une pêche au quiver "classique"

Amorce 12 l - Esches 2 l - Fouillis et vers de vase interdit

Amorçage uniquement à la cage !

Sur le secteur du Caussanel nous tolérons que les pêcheurs avance j'usqu'a 5 m dans l'eau afin de mieux conserver leurs poissons dans les bourriches.

Règlement complet page suivante.

Repas du Samedi Soir :

Pour les personnes présente la veille nous prévoyons de nous réunir autour d'un repas convivial pris au Camping du Caussanel. Merci de m'indiquer le nombre de personne présente.

Renseignement et toutes questions :

Vincent 06 82 92 72 52



Règlement

Le règlement est fait pour encadrer une pêche au Quiver «classique».

Épreuve ouverte à tous

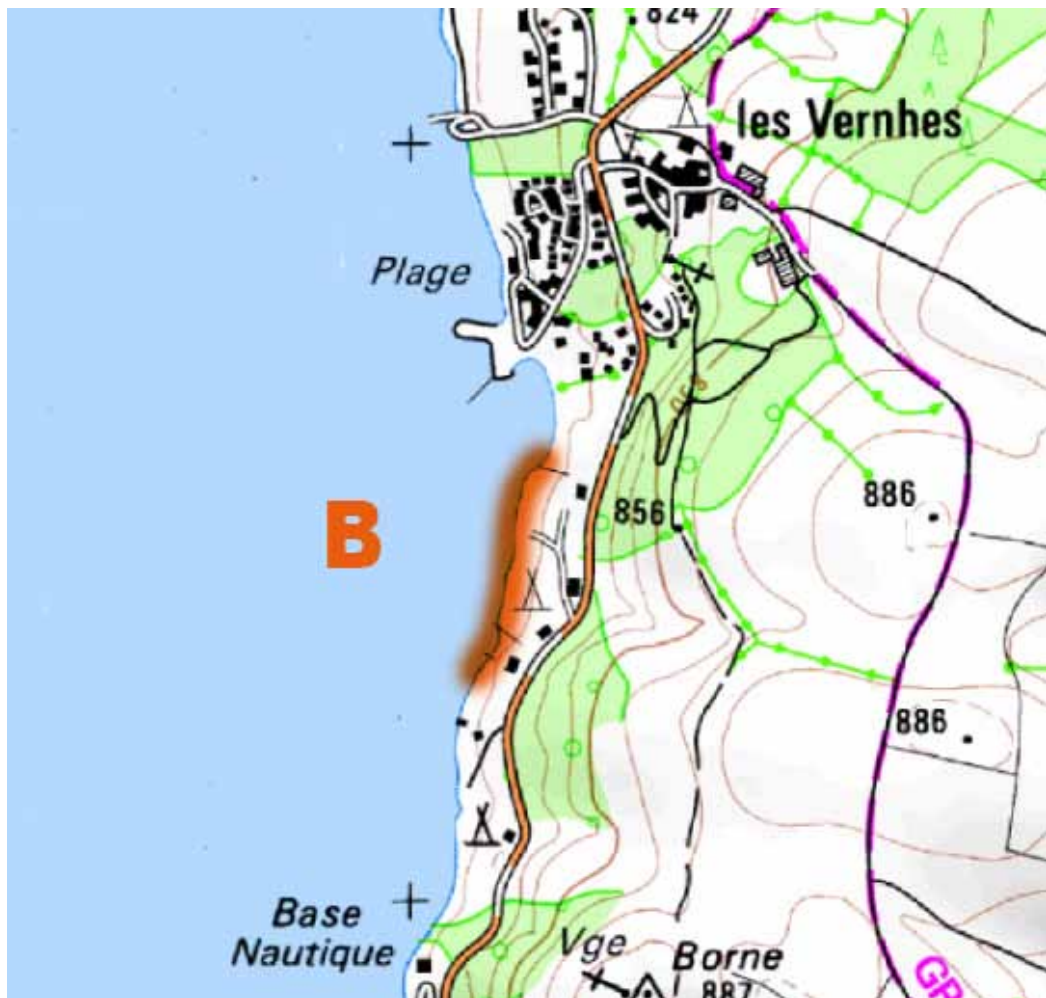
- La pêche à la plombée se pratique au moulinet et sans flotteur (le sondage avec un flotteur est interdit).
- Le repère flottant est interdit.
- La longueur des cannes est limitée à 4,58 mètres maximum.
- **Tous les montages sont autorisés.**
- Il n'y a pas de distance minimum de pêche.
- La distance entre les compétiteurs sera de 15 mètres minimum.
- En cas d'interruption forcée (exemple: orage), le concours sera validée si sa durée a été au moins de 3h et si il n'y a pas de reprise.
- Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront avoir, en action de pêche, qu'une seule canne. Il sera possible de préparer, en réserve, des feeders; toutefois, en cas de prise d'un poisson, ces feeders ne pourront être mis en action de pêche qu'après la mise en bourriche du dit poisson.
- **Les amorces toutes confondues sont limitées à 12 litres.**
- **Les esches toutes confondues sont limitées à 2 litres.**
- **Fouillis et vers de vase interdits.**
- **Seul est autorisé l'amorçage à l'aide d'un feeder.**
- La longueur maximum du feeder est de 7 cm. Quelque soit la forme du feeder, sa section doit passer dans un gabarit de 6cm de diamètre.
- Tout poisson capturé mais accroché à une autre ligne que celle du pêcheur ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau.
- Seul les poissons vivants seront comptabilisé (bourriche anglaise obligatoire)
- Le poids total des prises par pêcheur déterminera le classement du concours 1g = 1 point. Le pêcheur totalisant le plus grand nombre de points sera désigné vainqueur.

Carte des secteurs de pêche pour le concours de pêche au quiver - feeder du 10 juin au Lac de Pareloup



Secteur A : Camping du Caussanel commune de Canet de Salars
Lieu de rendez-vous pour le tirage au sort Dimanche 10 Juin à 7H00

Secteur B : Camping Beaux Rivages commune de Salles Curan





Secteur de pêche A au camping du caussanel

Secteur de pêche B sur la berge en face

